

Fiche-action n°SC5

Atelier du futur n°10 « Santé et consommation »

« Maintenir et développer des jardins familiaux pour les habitants de Chêne-Bourg »

Situation et justification

Dans le canton de Genève, le nombre de jardins familiaux (environ 2000 espaces loués à des familles) est insuffisant pour répondre à la demande¹. L'exiguïté du canton, les besoins en logements et la protection des terres agricoles ont pour effet, selon les cas, de limiter leur développement, d'occasionner des déplacements en dehors des agglomérations, voire de remettre en cause leur existence². Chêne-Bourg, qui présente la plus petite superficie des communes genevoises, compte aussi parmi les communes les plus denses (3^e rang à l'échelle cantonale). Néanmoins, des jardins familiaux existent dans plusieurs secteurs du territoire communal (voir annexe). Plus de 80 familles ont la possibilité d'exploiter un lot pour produire une partie de leur alimentation. L'intérêt des habitants de Chêne-Bourg pour louer une parcelle est confirmé par les gestionnaires de jardins familiaux qui signalent l'existence de listes d'attente.

Malgré cet intérêt, les projets actuels qui concernent Chêne-Bourg, en particulier l'arrivée du CEVA et en conséquence les aménagements concernant la voie ferrée, le secteur de la gare et plus généralement le « centre » de Chêne-Bourg, peuvent remettre en question l'existence d'une trentaine de lots au cours des prochaines années (voir en annexe le descriptif des secteurs 5 et 6). En outre, à proximité de Chêne-Bourg, le vaste projet immobilier MICA (Mon Idée – Communaux d'Ambilly) menacerait également de supprimer la plupart des 70 parcelles des jardins familiaux destinés aux habitants de Thônex.

L'atelier « Santé et consommation » s'inquiète de cette situation dans la mesure où la qualité de l'alimentation constitue une préoccupation majeure en matière de santé publique. L'existence de jardins familiaux contribue à l'évidence à améliorer l'alimentation de nombreuses familles qui, habitant des appartements, peuvent cependant produire et manger des légumes et des fruits frais. Les jardins familiaux représentent aussi un espace de détente et de convivialité à proximité des logements et un excellent moyen de sensibiliser les enfants aux rythmes des saisons et à une alimentation équilibrée.

Il est donc utile de défendre l'existence de jardins familiaux, sachant que ceux-ci doivent idéalement se trouver au plus proche des immeubles (si possible pas à des distances qui imposeraient l'usage d'un véhicule à moteur).

Objectifs visés

- Conserver au minimum le nombre actuel de jardins familiaux sur le territoire communal.
- Envisager la création de nouveaux jardins familiaux, soit sur le territoire communal, soit à proximité immédiate de Chêne-Bourg dans le cadre d'une collaboration intercommunale.
- Favoriser une alimentation saine et une activité physique de proximité, en extérieur.

Pertinence « développement durable » de l'action

Pôle social :

Produire soi-même et pour sa famille une partie des besoins en légumes et fruits favorise une alimentation équilibrée et donc la santé ; pour les enfants, c'est une excellente sensibilisation et pédagogie pour appréhender les rythmes des saisons et les saveurs naturelles ; c'est aussi un

¹ Selon la fiche de mesure 3.11 du plan directeur cantonal, 600 demandes seraient non satisfaites.

² Cette situation justifie aussi le développement des « plantages » comme une solution complémentaire ou alternative aux jardins familiaux: ceux-ci se réalisent en effet sur des surfaces plus restreintes, sans cabanon, souvent au pied des immeubles sur des parcelles privées, les lots se limitant généralement à une superficie de 9 à 16 m²). Voir à ce sujet la fiche-action n°SC2.

moyen efficace de lutter contre la sédentarité avec une activité en extérieur (souvent vécue comme une source de décontraction et de bien-être psychique). Enfin, un jardin familial est aussi favorable au développement des relations sociales et de la convivialité en général.

Pôle économique :

En favorisant la santé (par l'alimentation et l'activité physique), l'action contribue à limiter les coûts de la santé pour la collectivité.

Pour les familles concernées, la production personnelle de légumes et fruits peut, selon les cas, s'avérer moins coûteuse que leur achat dans les commerces.

Pôle environnemental :

D'une manière générale, le fait de développer des cultures de proximité est favorable à l'environnement en raison de la diminution des besoins en transports de marchandises, sources de pollution. Pour optimiser ce constat, il serait préférable que les jardins familiaux se trouvent proches des lieux d'habitation afin de limiter au maximum l'usage de véhicules à moteur.

Dans les jardins familiaux, il convient aujourd'hui de privilégier une gestion respectueuse de l'environnement et en particulier des sols en évitant un usage excessif d'engrais et de produits phytosanitaires (exigence qui sera à inclure dans le règlement tout en favorisant l'information et la sensibilisation dans les jardins familiaux).

Descriptif et mise en place de l'action

Concernant le territoire communal, les autorités sont encouragées à marquer leur intérêt pour l'existence et au minimum le maintien des surfaces attribuées pour un tel usage (par exemple dans le cadre du plan directeur communal actuellement en cours de révision).

Concrètement, il s'agit en particulier de prévoir le maintien ou le réaménagement futur de jardins familiaux dans le centre (secteur n°5 Grison) et dans le secteur proche de la voie ferrée (secteur n°6 dans l'annexe). Le chantier lié au CEVA va en effet entraîner la suppression des jardins familiaux de ce secteur n°6 pour permettre la réalisation de la tranchée couverte ; l'objectif serait donc de prévoir le réaménagement ultérieur de ces jardins familiaux (si possible leur extension !) le long de la future voie verte.

Il peut aussi s'agir d'identifier les autres opportunités pouvant s'offrir, d'une part à l'échelle du territoire communal, d'autre part à l'échelle du secteur des Trois-Chêne afin de contribuer à la création ou à l'extension de jardins familiaux se trouvant à l'extérieur du territoire communal mais pouvant être mis à disposition des habitants de Chêne-Bourg.

Les jardins familiaux à créer ou ceux à réaménager pourraient avoir les caractéristiques suivantes:

- des lots se limitant à environ 100 m² ; cette superficie, plus réduite qu'habituellement, présente l'avantage, alors que les demandes sont nombreuses, de répondre aux vœux d'un nombre plus élevé d'habitants.
- des aménagements communs ; un cabanon unique pour plusieurs lots permettrait d'optimiser l'occupation du sol et d'obtenir une meilleure intégration paysagère (envisager également, à l'image de ce qui se pratique dans les plantages, l'usage communautaire de certains matériels de jardinage et de transport tels que charrette pour vélos).
- quelques lots pourraient être aménagés pour permettre aux personnes handicapées d'en disposer (parcelle circulaire et surélevée accessible en chaise roulante, cf. Thônex et Grand-Saconnex)
- un règlement qui prévoit une location des lots de manière prioritaire aux communiens résidant à proximité ; la durée de location serait limitée à quelques années (par exemple 5 années éventuellement renouvelables) afin de permettre un meilleur tournus entre les familles ou personnes seules (avec ou sans enfants).

Calendrier

Adoption et mise en place de l'action dans les meilleurs délais.

Responsables

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'« aménagement du territoire », le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement du territoire », le-la Président-e de la Commission « voirie et parcs publics », le Secrétaire général.



Partenaires (et mode de participation)

- Le Service des parcs et promenades - voirie communale (participation à l'évaluation des sites actuels et potentiels en matière de jardins familiaux et contribution à des aménagements) ;
- Conseillers administratifs des communes proches (Thônex, Chêne-Bougeries, ...) afin d'évaluer la possibilité de collaborer sur un projet intercommunal de jardins familiaux en dehors du territoire de Chêne-Bourg.
- La Fédération genevoise des jardins familiaux est disposée à soutenir la création de jardins familiaux en apportant son savoir-faire³.
- Enseignants et étudiants du Centre de Lullier (pour leur savoir-faire)
- L'Office des autorisations de construire (DCTI).

Budget

A préciser.

Le coût lié à la création de jardins familiaux est très variable selon la nécessité ou non d'acquérir un terrain, de l'aménager (analyse du sol, acheminement et évacuation de l'eau, créations de locaux servant au rangement des outils ainsi qu'aux réunions du comité de gestion, aménagements pour les personnes à mobilité réduite, gestion des déchets, etc.), enfin d'y accéder (travaux de voirie, etc.)⁴.

Indicateurs de développement durable

- Nombre d'habitants de Chêne-Bourg bénéficiant d'un lot dans l'un des jardins familiaux se trouvant sur le territoire communal
- Nombre d'habitants de Chêne-Bourg bénéficiant d'un lot dans des jardins familiaux se trouvant à l'extérieur du territoire communal.
- Nombre d'inscriptions et de désistements par année.
- Proportion de demandes satisfaites et nombre de comuniers restant inscrits sur des listes d'attentes.

Suivi et amélioration continue

Après la réalisation de l'action et sur la base des indicateurs ci-dessus, évaluer la possibilité d'améliorer la gestion de l'action.

En outre, il sera utile de s'assurer, de manière ponctuelle, du respect du règlement d'utilisation des jardins familiaux, en particulier pour limiter le risque de concentrations de polluants dans le sol ; en cas de doutes, des analyses scientifiques seront à prévoir.

³ La Fédération genevoise des jardins familiaux peut être contactée auprès du Représentant régional au comité central de la Suisse romande : M. Jean-François Roulin (022.782.95.05 ; jfroulin@sunrise.ch).

⁴ A titre d'exemple, selon les indications fournies par la mairie du Grand-Saconnex, les jardins familiaux du Blanché (50 lots d'une surface inférieure à 100 m² ont été réalisés à un coût avoisinant un million de francs.

Annexe à la fiche-action SC5

Données sur les jardins familiaux se trouvant sur le territoire de Chêne-Bourg

Introduction

Les jardins familiaux qui existent actuellement à Chêne-Bourg se situent dans sept secteurs (voir figure). L'ensemble principal de jardins (constitué par les secteurs n°1, 2 et 3) se trouve sur une parcelle située au sud de la commune, sous l'église catholique⁵. Bien que cet ensemble soit le seul indiqué en tant que « jardins familiaux » dans le « Plan officiel des Trois-Chêne »⁶, on trouve des jardins familiaux dans quatre autres secteurs de la commune (n°4, 5, 6 et 7).

L'ensemble des jardins familiaux se trouvant sur le territoire de Chêne-Bourg comprend plus de 80 lots dont la superficie est très variable (de 50m² environ à plus de 300 m²). Les entretiens avec des responsables ainsi que les rencontres effectuées sur place avec des jardiniers indiquent que de nombreuses personnes se sont inscrites sur des listes d'attente.

L'existence d'une trentaine au moins de ces lots (donc plus du tiers) peut être remise en cause (de manière temporaire ou définitive) dans les années à venir, notamment dans les secteurs 5 et 6, voir ci-après).

Descriptif des sept secteurs

Secteur 1

Ce petit terrain qui longe le cimetière est partiellement cultivé ; il comprend un cabanon.

Secteur 2

Ce jardin familial nommé « Anjoulaz » est géré par la commune.⁷

Selon M. Daniel Wydler⁸, il comprend 15 lots de superficies variables (96 m² à 328 m², la plupart dispose d'un cabanon). Le prix annuel de location va, selon les lots, de 50 francs à 165 francs (soit environ 50 centimes par m² et par année) ; la facture d'eau et d'électricité s'ajoute au prix de location (un compteur d'eau enregistre la consommation d'eau de chaque lot).

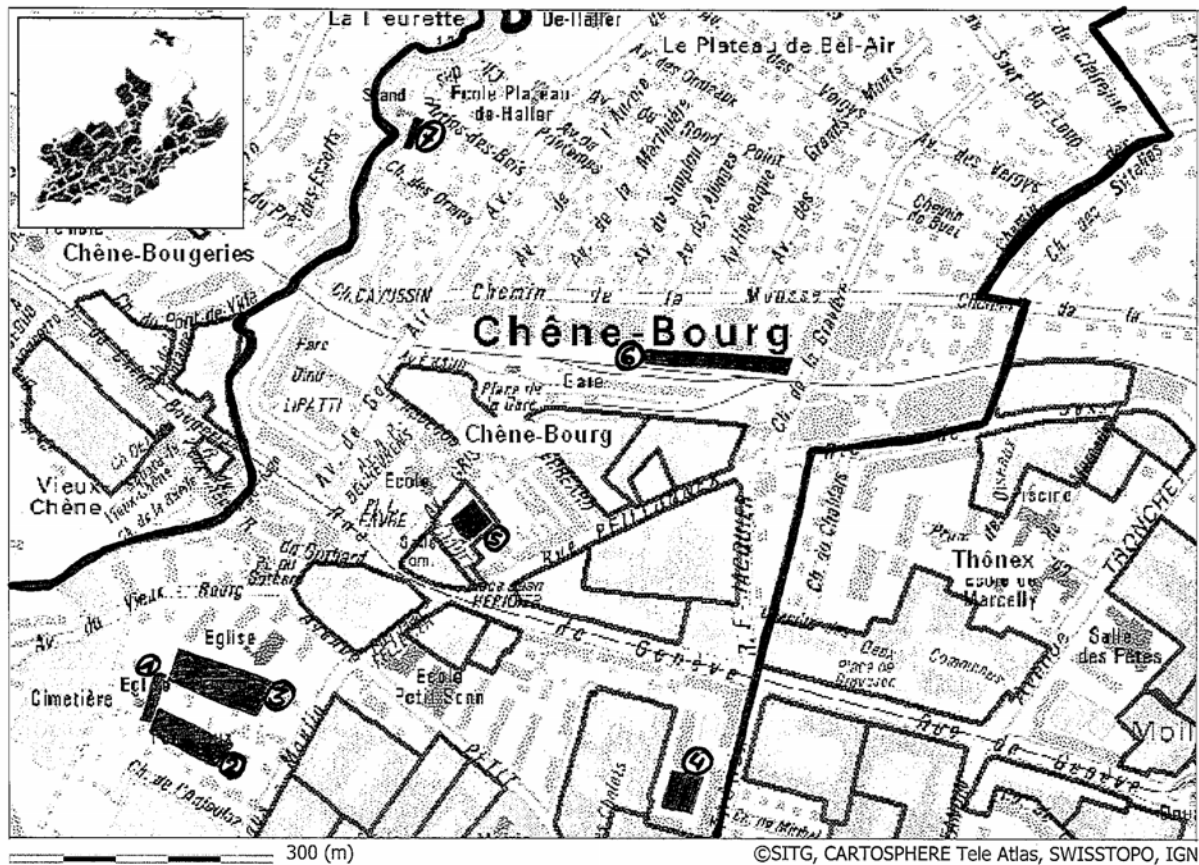
Les bénéficiaires de ces jardins familiaux sont pour la plupart des personnes habitant Chêne-Bourg, mais quelques-unes habitent ailleurs (Thônex et Chêne-Bougeries notamment). De nombreux lots sont loués à des personnes à la retraite. Il y a peu de résiliations, la liste d'attente (non limitée à des familles avec enfants) est longue.




⁵ Cette parcelle est la propriété de la Société Chênoise de Saint-François de Sales.

⁶ L'actuelle version de ce plan comprend une carte reproduite avec l'autorisation du service du cadastre du 1^{er} octobre 2000.

⁷ Précisions apportées au cours d'un entretien réunissant Mme Beatriz de Candolle, M. Pierre Debarge et M. Eric Bodenmüller le 26 août 2008.

⁸ M. Daniel Wydler, gestionnaire des locations des jardins familiaux communaux et comptable à la Mairie de Chêne-Bourg (022.689.41.21).



-  Plans localisés de Quartier (PLQ)
-  Jardins Familiaux
-  Limite communale

Secteur 3

Les « jardins familiaux de Sous-Moulin » sont situés sous la Paroisse catholique Saint François de Sales, juste au dessus de l'« Anjoulaz » (secteur 2).

Le groupement des jardins familiaux (présidé par M. René Bétran) précise qu'il existe 34 lots (d'environ 240 m²), le prix de location étant de 400 francs par année, plus les frais d'entretien du cabanon (bâti par le locataire lui-même et dont la construction est supervisée par la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux⁹).

Toute personne du canton peut s'inscrire sur la liste d'attente, toutefois les familles avec des enfants sont généralement favorisées. Les formulaires d'inscription sont envoyés à la Fédération. Les résiliations sont peu nombreuses (une ou deux par année) et il arrive qu'une personne âgée ne souhaitant plus jardiner laisse l'usage de la parcelle à ses enfants.

Secteur 4

Situés entre le chemin des Chalets et la route de Thônex, cette parcelle (d'une superficie de 1'550 m² selon le cadastre) appartient à deux personnes (MM. Eugen Kuffer et René Herbert Preisig), sachant qu'une tierce personne en cultive également une partie.

Secteur 5

Situés au centre de Chêne-Bourg, dans une cour intérieure délimitée par l'avenue Grison et les rues Antoine-Floquet, François-Perréard et Peillonex, les « jardins familiaux Grison » comprennent, sur une surface de 1'300 m² sans cabanon, 8 lots allant de 50 m² jusqu'à 140 m². La

⁹ La Fédération genevoise des jardins familiaux peut être contactée auprès du Représentant régional au comité central de la Suisse romande : M. Jean-François Roulin (022.782.95.05 ; jfroulin@sunrise.ch).

gestion de ces jardins est assurée par la commune. Selon M. Wydler, le prix de location des lots est le même que celui du jardin communal « Anjoulaz » (secteur 2), soit environ 50 centimes par m² et par année (plus coût lié à la consommation d'eau). Du matériel utilisé dans ces jardins a malheureusement fait l'objet de vandalisme.

Ces jardins familiaux sont au cœur d'un Plan localisé de quartier (PLQ). Soit le jardin sera éventuellement conservé dans le cadre du maintien d'un « poumon vert » au centre de Chêne-Bourg, soit il sera supprimé pour réaliser un projet d'habitation.

Secteur 6

23 lots d'au minimum 200 m² se trouvent le long de la voie de chemin de fer, entre le chemin de la Gravière et la gare. Ils comprennent tous un cabanon. D'après un jardinier interrogé sur place, le prix de location annuel avoisinerait 70 francs plus le prix de l'eau. On sait que l'arrivée du CEVA (avec la construction d'une tranchée couverte au-dessus de laquelle se trouvera une « voie verte ») va occasionner un vaste chantier rendant impossible le maintien de ces jardins familiaux, tout du moins durant les travaux. Qu'en sera-t-il ensuite ?

Secteur 7

Il s'agit du plus petit secteur de jardin familial de Chêne-Bourg. A proximité immédiate du stand de tir, chemin des Hutins-des-Bois, il serait divisé en deux lots.